ADRESSE.

Des ELECTEURS du Département de Rhône & Loire, à l'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Cllc
PRC
8064

MESSIEURS,

APPELLÉS par la conſtitution de l'Etat, & par le vœu de nos concitoyens, à organiſer les Aſſemblées adminiſtratives du Département de Rhône & Loire, nous avons conſacré les premiers inſtants de notre réunion, à nous retracer vos immortels travaux, à célébrer la gloire qu'ils réfléchiſſent ſur la Nation Françoiſe, à vous bénir de la félicité que vous préparez à tous les bons citoyens.

Pour parler de vos Décrets d'une maniere digne de vous, il ſuffit, MESSIEURS, de comparer ce qu'étoit la France lorſque le meilleur des Rois vous chargea de la régénérer, avec ce qu'elle ſera dès que le ſyſtême politique, créé par votre génie, aura reçu un mouvement univerſel. Nous étions courbés ſous le joug le plus arbitraire; vous avez briſé nos chaînes, & vous nous avez réintégrés dans tous les privileges de la Liberté. Les droits de l'homme & du citoyen étoient foulés

aux pieds : vous en avez recueilli précieuſement les débris épars ; & pour les rétablir dans toute leur dignité, vous les avez placés au premier rang des loix conſtitutionnelles de l'Etat. D'odieuſes prééminences élevoient le François au deſſus du François. Le haſard de la naiſſance appelloit à des prérogatives auxquelles ne pouvoit jamais atteindre le mérite ſans naiſſance ; ces diſtinctions avoient même conduit à un tel degré d'injuſtice, que la plupart des impôts peſoient excluſivement ſur la claſſe induſtrieuſe de la ſociété. Indignés de cette foule d'abus, vous avez dit : LES HOMMES NAISSENT ET DEMEURENT LIBRES ET ÉGAUX EN DROITS : auſſi-tôt le coloſſe de la féodalité s'eſt briſé avec éclat : tous les titres ſont venus ſe perdre, ſe confondre dans celui de Citoyen : le François eſt remonté au niveau de ſa dignité primitive ; une carriere illimitée s'eſt ouverte devant le génie & la vertu ; les impôts ont repris la gradation des fortunes ; & la deſtruction des privileges a ſoulagé la maſſe des contribuables.

Le principe ſacré de *l'égalité en droits*, une fois reconnu, toutes les réformes vous ſont devenues faciles. C'eſt en vertu de cette loi ſuprême que vous avez aboli la diſtinction des ordres, & cette inamovibilité des emplois publics qui s'environnoit de tous les geures de corruption, que vous avez effacé juſqu'aux plus légers veſtiges de la ſervitude main-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

mortable ; que vous avez rendu au peuple le droit d'élire tous les dépositaires de sa confiance ; & qu'en déléguant au Monarque patriote, dont la gloire survivra aux fastes mêmes de l'histoire, le pouvoir suprême d'exécuter les loix, vous avez replacé entre les mains de la Nation le privilege inaliénable de les décréter. Des obstacles propres à effrayer le plus grand courage, environnoient votre auguste Assemblée ; mais votre prudence a tout prévu, votre fermeté a tout bravé, votre sagesse a tout applani. Forts de l'admiration de l'Europe & du suffrage de tous les vrais François, vous vous êtes avancés d'un pas noble & mesuré dans la carriere de la régénération publique ; votre regard vigilant a embrassé toutes les parties de l'Empire ; vous avez saisi tous les rapports, vous avez consulté tous les intérêts ; & si vous avez paru un instant vous entourer de ruines, c'étoit pour donner à l'édifice social l'unité de la raison & la solidité des siecles. L'agriculteur vous bénit, en recueillant ses moissons, de l'avoir affranchi de l'impôt onéreux dont elles étoient chargées. Le consommateur admire le Décret qui rend au commerce une denrée dont la nature fut si prodigue envers nous. Le justiciable célebre les salutaires réformes que vous avez ordonnées dans l'institution des Juges, & le siege de leurs tribunaux. Le Ministre des autels jouit déja de la dignité dont vous allez environner

ſes ſaintes fonctions, de l'aiſance que vous y attacherez, de l'eſtime qui en multipliera les fruits ; & la Religion, cette douce voix d'un Dieu, dont les préceptes, comme les exemples, ne ſont qu'amour fraternel, cette Religion de charité applaudit au Décret qui, aſſurant aux conſciences une liberté qu'aucune force humaine ne peut leur ravir, conſolide ainſi la paix publique & l'union de tous les cœurs.

Enfin, MESSIEURS, par vous, la Nation s'eſt réveillée comme d'une profonde léthargie, pour ſe reſſaiſir de tous ſes droits. Nous avons enfin une patrie, une conſtitution & des loix; nous aurons des mœurs pures, une paix inviolable, une proſpérité ſans mêlange, un ſyſtême de finances ſans dépréda-tion. L'agriculture, le commerce, les arts, parviendront bientôt à ce degré de ſplendeur auquel atteignent les nations ſeules qui vivent ſous l'aile tutélaire de la liberté ; & tant qu'il exiſtera des François, le ſentiment de ce que vous avez fait pour eux, ſera inſéparable & du ſouvenir de leurs maux paſſés, & de la jouiſſance des biens que votre ſageſſe leur prépare.

Environnés de tant de droits à la reconnoiſſance de tous les bons citoyens, que pourroient déſormais & ces perfides inſinuations, & ces ſourdes intrigues, & cette foule d'écrits calomnieux que l'envie ſeme chaque jour autour de nous? Qu'ils frémiſſent, les ennemis de notre conſtitution, s'il

peut encore en exiſter ! Toute la France s'émeut & ſe confédére pour ſoutenir ſa liberté naiſſante. De toutes les parties de ſon immenſe ſurface, s'eſt élevé ce ſerment ſolemnel qui engage, qui enchaîne tous les cœurs, toutes les conſciences. Pour vous affermir dans les principes & les eſpérances qui ſoutiennent votre courage & alimentent votre patriotiſme, vous allez inceſſamment recueillir vous-mêmes ce vœu de tous les citoyens qui veillent ſur l'obſervation de vos lois. Ils jureront d'une voix unanime, par l'organe de leurs Députés, de ſoutenir la Conſtitution que vous leur donnez : & ce cri ſacré, répété dans le même inſtant par plnſieurs millions de citoyens confédérés pour la défenſe commune, paſſera dans toutes les ames, il diſſoudra les haines les plus invétérées, il rapprochera les partis les plus oppoſés, il fera de tous les citoyens une famille de freres & une ſociété d'amis.

Tels ſont en particulier nos ſentiments Nos Gardes nationales les ont déja manifeſtés ſur l'autel de la Concorde, & nous les confirmons dans ce Temple où les fonctions les plus importantes nous raſſemblent. Oui ! nous nous engageons à reſpecter & à faire reſpecter vos ſages décrets, acceptés ou ſanctionnés par le Roi. Nous vous conjurons même au nom de nos Commettants, au nom de cette Patrie que vous avez créée, & que vous nous apprîtes à chérir; nous vous

conjurons de ne point abandonner le poſte dans lequel notre juſte confiance vous plaça, que vous n'ayez poſé la derniere pierre de l'édifice majeſtueux de la Conſtitution, que vous n'ayez même imprimé un mouvement uniforme au ſyſtême politique qui doit régir la France.

Nous, de notre côté, attachés d'autant plus inviolablement à nos devoirs, que le bien public eſt notre premiere ambition, nous ne négligerons rien pour affermir dans tous les cœurs le reſpect dû à vos loix, & pour protéger leur obſervation. Ce même eſprit de juſtice & de fraternité qui nous a engagé à diſtribuer, dans tous nos Diſtricts, les emplois adminiſtratifs avec la plus parfaite égalité, nous ſuivra dans les Cantons qui nous ont députés à cette aſſemblée. Nous reporterons parmi nos commettants, tous les ſentiments & tous les vœux qui peuvent conſolider votre ouvrage. Nous leur répéterons, car il n'eſt aucun d'eux qui n'en ſoit fortement pénétré, qu'il n'eſt plus de liberté là où commence la licence, ni de bonheur dès qu'on ſe permet d'être injuſte. Nous leur répéterons que le paiement des impôts eſt une dette ſacrée, à laquelle on ne peut ſe refuſer ſans ceſſer d'être digne du titre de citoyen : que la confiance naît du reſpect pour les propriétés, la paix de l'inviolabilité des perſonnes, la proſpérité ſociale de la rigoureuſe obſervance des loix. Nous leur répéterons que tous

les mouvements séditieux mettent en danger la chose publique ; qu'il ne peut exister d'abondance que par la libre circulation des denrées, & de patriotisme, que par le sacrifice des intérêts privés à l'intérêt public. Ces paroles d'ordre, de justice & de paix, les affermiront dans les principes moraux qu'ils n'ont jamais cessé de manifester. Ils consolideront leur liberté par leur soumission aux décrets qu'ils ont prononcés par votre organe. D'autant plus généreux qu'elle sera mieux établie, ils repousseront avec indignation tout ce qui pourroit la changer en licence ; & tranquilles dans leurs foyers, respectables au dehors, ne craignant désormais ni le fer d'un ennemi ambitieux, ni les intrigues d'une artificieuse politique, ils recevront une nouvelle existence de l'esprit public & du maintien de la paix, de l'amour de l'ordre & du respect pour les loix.

ADRESSE AU ROI.

SIRE,

Les Électeurs du département de Rhône & Loire, réunis en vertu des décrets sanctionnés par VOTRE MAJESTÉ, pour organiser leurs assemblées administratives, n'ont pu suivre la marche de l'étonnante révolution qui appelle la France

aux plus hautes destinées, sans reconnoître que c'est aux éminentes vertus de son Monarque Patriote que la Nation en doit essentiellement, & le projet & l'exécution. Régner par la crainte, tel est l'art de cette foule de Souverains qui concentrent l'intérêt public dans leur gloire personnelle : régner par l'amour, telle est la rare vertu des Princes qui ne se croient vraiment grands qu'autant que leurs peuples sont heureux. Notre cœur vous place, SIRE, au premier rang de ces êtres immortels que la Providence envoie quelquefois aux nations qu'elle veut marquer du sceau de sa bonté, Votre nom durera autant que la gloire du Peuple que vous venez de régénérer. Nous transmettrons jusqu'aux âges les plus reculés le souvenir des sacrifices généreux que vous avez faits à son bonheur : & nos derniers neveux apprendront, en vous bénissant, que si VOTRE MAJESTÉ sut atteindre au plus haut période de l'héroïsme, la Nation Françoise sut aussi récompenser tant de bienfaits par les vertus les plus propres à combler votre félicité, par son amour pour votre Personne auguste, par son respect inviolable pour les Lois.

A LYON, de l'Imprimerie D'AIMÉ DE LA ROCHE, aux halles de la Grenette. 1790.